



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **mardi 11 Avril 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 7 avril 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mr HEIRMAN Lucas, Mme PETIT Huguette, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par M NICK Jacques, Mme Florence DAMBREVILLE représentée par M HULOT Alexandre, Mme RICHARD Brigitte représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mme LAURENT Anne représentée par Mme MARTIN Micheline, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par M PETIT Yves

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Fixation des tarifs de cantine et de garderie scolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la hausse de la facturation des repas par le collège d'Avesnes-le-Comte et la hausse des coûts de l'énergie et du personnel d'encadrement ;

Considérant la nécessité d'adapter la tarification de la cantine scolaire et de la garderie pour une meilleure équité et cohérence entre les familles et en particulier entre les familles avesnoises et non avesnoises

Considérant la volonté de maintenir une tarification de la cantine adaptée à la situation et la composition des familles ;

Il est proposé d'adopter une nouvelle grille tarifaire de cantine qui tient compte du Quotient Familial de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les nouveaux tarifs proposés pour la cantine scolaire sont les suivants :

	Tranche 1 Quotient Familial supérieur à 1000	Tranche 2 Quotient Familial compris entre 650 et 1000	Tranche 3 Quotient Familial inférieur à 650
Elèves avesnois et élèves inscrits en classe ULIS	3,55 €	2,50 €	1 €
Elèves non-avesnois		5 €	
Personnel communal		2,50 €	

Les nouveaux tarifs pour la garderie sont :

- Pour les avesnois et élèves en classe ULIS : 1,20 € par garderie
- Pour les non-avesnois : 1,60 € par garderie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve les nouveaux tarifs de cantine et garderie scolaires qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT

